



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 50010
57161 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.83.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 4168

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n° 057 666 13 E 0001 M01 et M02 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial « GreenCenter », Zone de la Petite Ovette, à Terville ;

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 14 E 0006, relatif à l'aménagement au sein du bâtiment commercial F de deux surfaces de vente : GRAND FRAIS et boulangerie Marie Blachère ;

VU l'avis de la Sous-Commission chargée de l'examen des dossiers relatifs aux ERP au regard de leur accessibilité aux personnes en situation de handicap, dans sa séance du 17 octobre 2014 ;

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 30 octobre 2014 ;

VU l'avis favorable émis par la Commission d'Arrondissement lors de sa visite du 7 avril 2015

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture des magasins GRAND FRAIS et Boulangerie Marie Blachère, groupement d'établissements situé dans le bâtiment F, zone de la Petite Ovette, Parc commercial « SuperGreen » à Terville, à compter de ce jour.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 15 avril 2015
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Jean-Paul BOULAY

Publié et notifié le : **17 AVR. 2015**